



**SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY**

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**SUR LA COMMUNE D'ALLEVARD (38580) – 2 Avenue des Bains,**

**APPARTEMENT en copropriété, au 6<sup>ème</sup> étage d'une superficie de 39,12 m2 avec parking.**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 25 OCTOBRE 2022 à 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE  
Place Firmin Gautier  
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 de 15 heures 30 à 16 heures 30  
par le ministère de la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice  
à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE SPLENDID situé 2 avenue des Bains – Parc des Thermes 38580 ALLEVARD**, représenté par son syndic en exercice l'agence JACOB BOYER TORROLLION IMMOBILIER – JBT IMMOBILIER, SAS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 428 292 510, dont le siège social est situé Rond Point du Raffour – Les portes de Crolles – 38920 CROLLES, exerçant sous l'enseigne et nom commercial VALEXIM, pris en son agence d'ALLEVARD, 14 bis rue de la Gorge 38580 ALLEVARD, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

## **DESIGNATION**

Sur la Commune d'ALLEVARD (38580), 2 avenue des Bains, dans un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE LE SPLENDID, cadastré section AH 922 et AH 924 et plus particulièrement les lots 28 et 168.

Lot 28 : un parking et les 3/10000èmes de la copropriété.

Lot 168 : un appartement et les 87/10000èmes de la copropriété.

## **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 6 Mai 2022.

## **FRAIS - ENCHERES**

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

**MISE A PRIX : 5.000 €**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.***